



Centre de Ressources Territorial (CRT)

« Les Balcons du Hautacam »

16 rue du Docteur Bergugnat – 65400 ARGELES-GAZOST

Tél : 05.31.52.06.59

Mail : CRT@ehpad-argeles.com – Web : www.ehpad-argeles.com

LIVRET D'ACCUEIL DU BÉNÉFICIAIRE

Dispositif déployé et financé par



LE CHOIX DE VIEILLIR
CHEZ MÔI



Centre de ressources territorialisées
pour les personnes âgées

Chers bénéficiaires, chers proches,

Nous sommes heureux de vous accueillir au sein du Centre de Ressource Territorial, un service innovant de notre EHPAD « hors les murs » pensé pour vous accompagner au plus près de votre quotidien. Notre mission est de vous offrir soutien, écoute et conseils, tout en respectant votre rythme, vos choix et votre autonomie.

Ce livret a été conçu pour vous présenter nos services, notre fonctionnement et les personnes qui seront à vos côtés. Nous espérons qu'il vous aidera à mieux nous connaître et à vous sentir en confiance.

Nous vous remercions pour la confiance que vous nous accordez et sommes ravis de commencer cette nouvelle aventure avec vous.

Bien à vous,

Delphine DELETOILE

Directrice



Sommaire

INFORMATIONS ET CONTACTS UTILES	4
ASTREINTE.....	5
1. Présentation et missions du CRT	6
1.1 Qui sommes nous ?	6
1.2 Qui fait partie l'équipe du CRT ?	6
1.3 Quelles sont les missions du CRT ?.....	7
1.4 Quels sont les ateliers proposés par le CRT ?.....	8
1.5 Quel est le territoire d'intervention du CRT ?.....	9
2. Modalités d'admission au CRT	10
3. Droits et engagements du bénéficiaire et de son entourage	12
4. Documents à lire et à remettre	15

Annexes :

- Charte des droits et des libertés de la personne accompagnée,
- Liste des personnes qualifiée,
- Flyer du foyer restaurant de l'EHPAD Les Balcons du Hautacam,
- Flyer ateliers nutrition et ergothérapie « De la fourchette à l'assiette »,
- Formulaire de recueil du consentement au droit à l'image,
- Formulaire de désignation d'une personne de confiance,
- Formulaire de rédaction des directives anticipées.



INFORMATIONS ET CONTACTS UTILES

Le bureau du CRT se situe à la **Villa ALICOT**,

sur le **site de VIEUZAC**

de l'EHPAD les Balcons du Hautacam,

à l'adresse suivante :

16 Rue du Dr Bergugnat, 65400 Argelès-Gazost



Horaires d'ouverture du bureau du CRT

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
8h30	8h30	8h30	8h30	8h30	Fermé	Fermé
17h30	17h30	17h30	17h30	17h30		



Le bureau du CRT est fermé les **jours fériés**.

En dehors des heures d'ouverture du bureau,

une **astreinte** est mise en place (voir page **5/19**).



Vous pouvez contacter l'équipe du CRT au **05.31.52.06.59**.

En cas de non-réponse de notre part, vous pouvez laisser un **message vocal**, qui sera écouté dans les plus **brefs délais**.

Vous pouvez également contacter l'**EHPAD Les Balcons du Hautacam** au **05.62.97.49.89** et taper **6**.



Vous pouvez aussi nous adresser un mail

à l'adresse suivante : **CRT@ehpad-argeles.com**

ASTREINTE

C'est quoi une astreinte ?



Une astreinte est un temps où un professionnel de l'équipe du CRT reste disponible pour vous aider par téléphone.

Quand faire appel à l'astreinte ?

Vous devez appeler l'astreinte en cas d'urgence, en dehors des horaires d'ouverture du bureau du CRT.



Pour joindre l'astreinte, vous devez composer le **numéro du CRT :**
05.31.52.06.59



La nuit, à partir de 22h et jusqu'à 6h00
l'astreinte est assurée par le **service infirmier**
de l'**hôpital de LOURDES**.

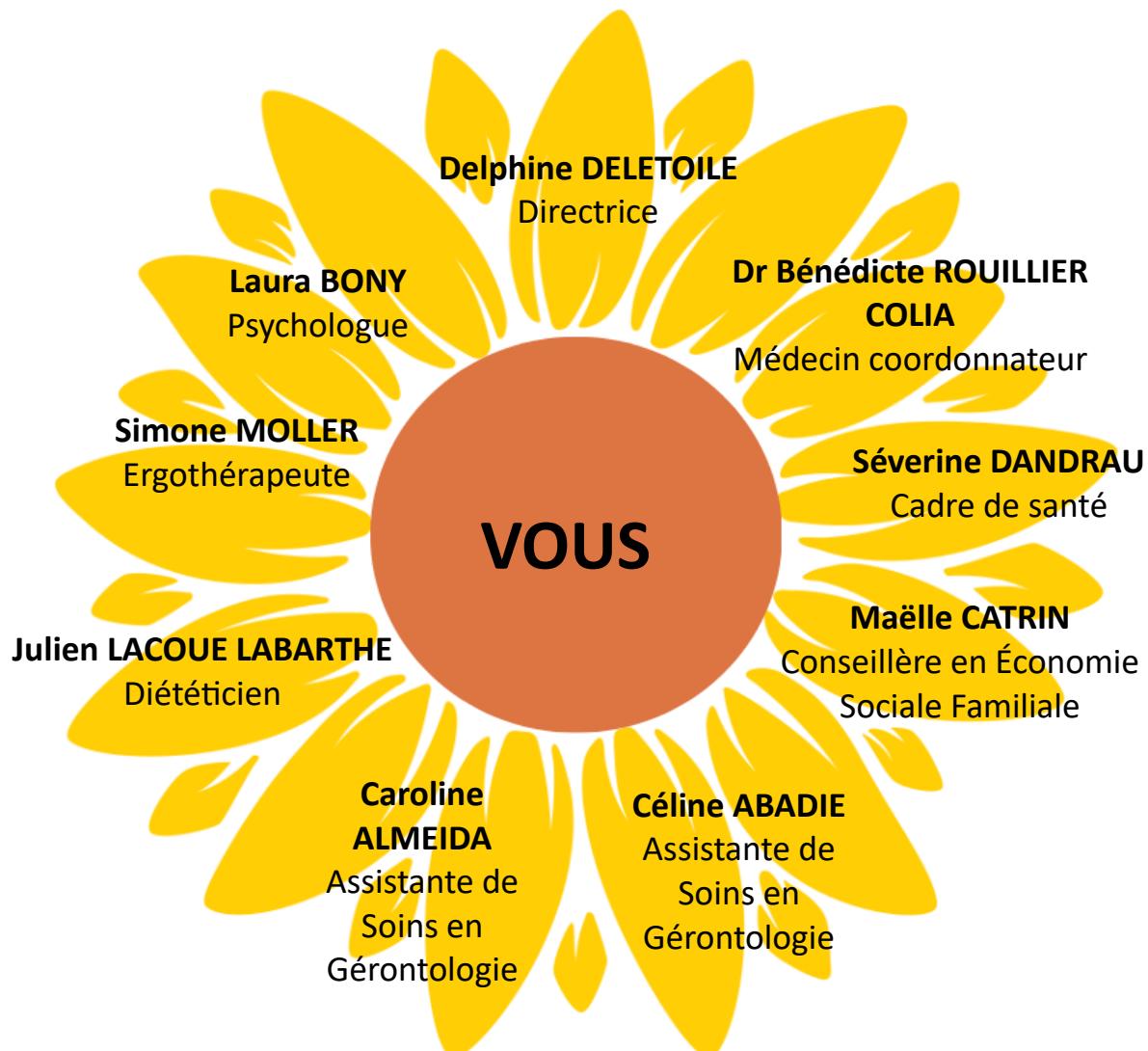
1. Présentation et missions du CRT

1.1 Qui sommes nous ?

- Notre équipe de professionnels organise avec vous un accompagnement personnalisé pour vous aider à rester chez vous.
- Le CRT vient compléter les aides et les soins que vous avez déjà. L'équipe du CRT travaille avec les autres professionnels qui vous accompagnent, vous et votre proche aidant.
- L'intervention du CRT à votre domicile est gratuite. C'est un service présent en Occitanie et financé par l'Agence Régionale de Santé.



1.2 Qui fait partie l'équipe du CRT ?



1.3 Quelles sont les missions du CRT ?

- 1** Vous aider à rester vivre chez vous en sécurité 
- 2** Favoriser, pour vous et votre proche aidant, les rencontres et les échanges avec d'autres personnes.
- 3** Soutenir et accompagner les proches aidants 
- 4** Coordonner les différents professionnels pour vous permettre de bénéficier d'un suivi renforcé à domicile
- 5** Faciliter votre accès aux soins et aux actions de prévention 

1.4 Quels sont les ateliers proposés par le CRT ?



Ateliers jeux de société et
mémoire



Ateliers bien-être



Activités à l'extérieur



Médiation
animale



Ateliers
d'ergothérapie



Ateliers diététique et
culinaire



Ateliers
créatifs



Ateliers
chorale



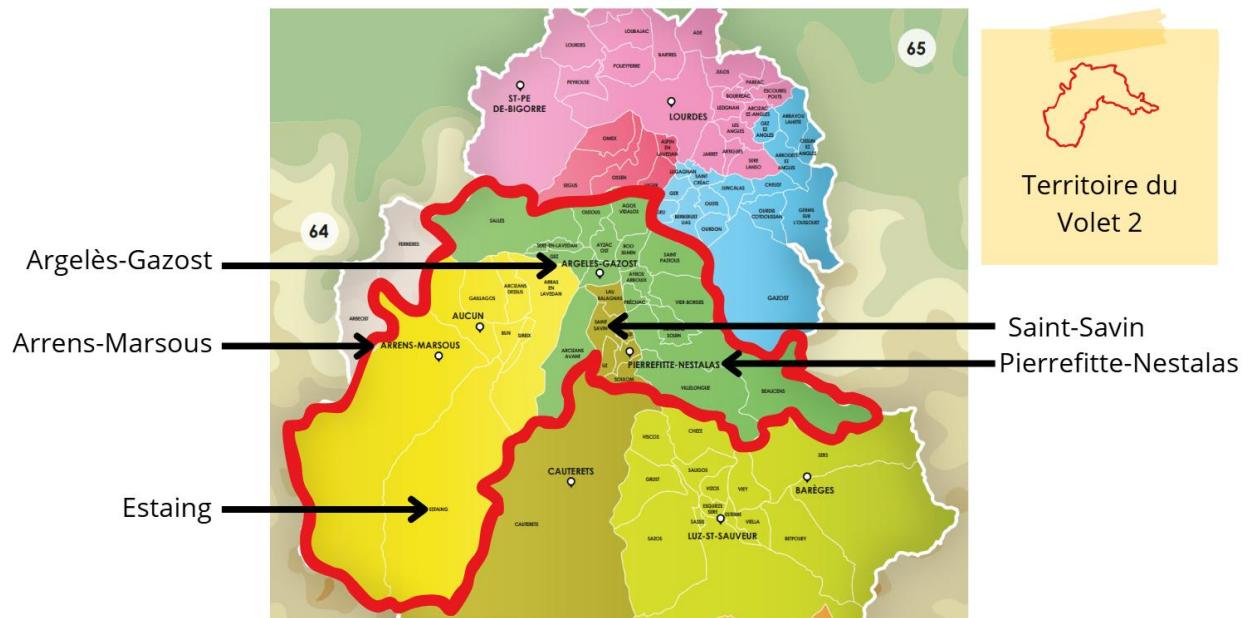
Ateliers dédiés
aux aidants

Sorties festives et culturelles
Moments conviviaux et de partage



1.5 Quel est le territoire d'intervention du CRT ?

VOLET 2 – DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ AU DOMICILE



Liste des communes concernées par le Volet 2 :

de A à D :

- Adast
- Agos-Vidalos
- Argelès-Gazost
- Arcizans-Avant
- Arcizans-Dessus
- Arras-en-Lavedan
- Arrens-Marsous
- Artalens-Souin
- Aucun
- Ayros-Arbouix
- Ayzac-Ost
- Beaucens
- Boo-Silhen
- Bun

de E à P :

- Estaing
- Gaillagos
- Gez
- Lau-Balagnas
- Pierrefitte-Nestalas
- Préchac

de Q à Z :

- Saint-Pastous
- Saint-Savin
- Salles
- Sere-en-Lavedan
- Sireix
- Soulom
- Uz
- Vier-Bordes
- Villelongue

2. Modalités d'admission au CRT

Les critères d'admission au CRT :

- ✓ Être âgé(e) de **plus de 60 ans**, en perte d'autonomie de **GIR 1 à 4**
- ✓ **Vivre à domicile**
- ✓ Nécessiter un **accompagnement renforcé** au domicile, rencontrer une **problématique médicale, sociale, administrative et/ou environnementale**

Pour intégrer le CRT, la demande peut être faite par :

- Vous-même (le bénéficiaire),
- Le proche aidant,
- Le médecin traitant,
- Les infirmiers-ères et kinésithérapeutes libéraux,
- Le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC),
- La Plateforme Territoriale d'Accompagnement et de Répit (PTAR).
- L'équipe mobile de gériatrie.

La demande d'admission est à compléter avec le médecin traitant sur la plateforme

ViaTrajectoire – Grand âge > onglet CRT.



Une **commission d'admission interne** est organisée toutes les semaines.

Une **visite de pré admission** sera organisée à **votre domicile**.

Les critères de fin d'accompagnement du CRT :

- Refus répété de votre part,
- Hospitalisation supérieure à 1 mois,
- Entrée en EHPAD ou en USLD,
- Non adhésion au projet d'accompagnement,
- Déménagement en dehors du territoire d'intervention du CRT,
- L'accompagnement du CRT ne présente plus de bénéfices pour vous.

3. Droits et engagements du bénéficiaire et de son entourage

Consentement et confidentialité:

Votre consentement éclairé est systématiquement recherché. L'équipe vous informe de manière adaptée sur l'ensemble des options qui s'offrent à vous, en accord avec le droit à l'information.

Sauf opposition de votre part, l'équipe du CRT fera le lien avec vos proches.

Les données vous concernant sont protégées.

L'ensemble du personnel est tenu au secret professionnel, à une obligation de discrétion, et s'engage à garantir le respect de votre intimité et la confidentialité de vos données personnelles.

Les données de votre dossier médical sont informatisées, en accord avec les réglementations en vigueur.

Accès à votre dossier médical:

Un dossier informatisé est créé lors de votre admission au CRT. Il est réactualisé régulièrement. Si vous souhaitez le consulter, votre demande doit être adressée à l'attention de :

DPO – 16 rue du Docteur Bergugnat – 65400 ARGELES-GAZOST

Ou par mail à : **dpo@ehpad-argeles.com**

Personne de confiance:

Vous pouvez désigner par écrit une personne de votre choix comme « personne de confiance ». Cette dernière sera consultée si vous n'êtes plus en mesure d'exprimer votre volonté. Elle peut être votre porte-parole auprès des professionnels de santé, vous accompagner dans vos démarches tout au long des soins et assister aux entretiens médicaux.

La désignation de la personne de confiance est révocable à tout moment.



Directives anticipées:

Vous avez la possibilité de rédiger des directives anticipées afin de préciser votre volonté concernant votre fin de vie et les soins que vous souhaitez recevoir. Cette démarche vous permet de faire respecter vos choix, même si vous venez à ne plus être en mesure de les exprimer ultérieurement. Un formulaire dédié est fourni à cet effet et est annexé au présent livret d'accueil.

Si vous avez déjà écrit vos directives anticipées, pensez à avertir votre personne de confiance, votre médecin traitant et les professionnels qui vous accompagnent. Elles peuvent être modifiées ou annulées à tout moment. Elles seront consultées préalablement à la décision médicale pour décider de la meilleure conduite à tenir.



Qualité:

Le CRT est engagé dans une démarche qualité qui permet d'évaluer les pratiques professionnelles et d'améliorer la qualité du service rendu, dans le respect des recommandations des bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé (HAS).



Droit à l'image:

Le CRT peut être amené à organiser des reportages photo ou vidéo.

Si vous êtes concerné(e), cela ne se fera qu'avec votre accord, donné au moment de votre admission au sein du CRT. Cette autorisation est révocable à tout moment.

De la même manière, vous devez respecter la vie privée et le droit à l'image des professionnels qui vous accompagnent et des autres bénéficiaires. Aucun professionnel ou bénéficiaire ne peut être photographié, filmé ou enregistré sans son accord clair et explicite, quel que soit le moyen utilisé (y compris les téléphones).

Toute diffusion d'images ou de contenus portant atteinte à la vie privée, au droit à l'image, au secret professionnel ou diffamant le personnel ou d'autres bénéficiaires pourra faire l'objet d'une plainte.



Courtoisie et respect d'autrui :

Chacun se doit de respecter les droits élémentaires de tous : bénéficiaires, entourage et professionnels, en toutes circonstances.

Plus particulièrement, nous vous invitons à être courtois et poli avec les professionnels qui vous accompagnent, ainsi que les autres bénéficiaires.



Responsabilité :

En tant que bénéficiaire du CRT vous devez bénéficier d'une assurance responsabilité civile et fournir une attestation chaque année.

Le CRT a contracté une assurance responsabilité civile afin de garantir les dommages causés à autrui par son personnel.



Modalités d'expression des bénéficiaires et leur entourage :

En cas d'insatisfaction, vous pouvez prévenir rapidement la Cadre de santé ou la Direction du CRT pour trouver une solution adaptée.

Vous pouvez aussi demander l'aide d'une personne qualifiée, choisie librement sur la liste départementale, pour défendre vos droits. L'accompagnement par une personne qualifiée est gratuit.

4. Documents à lire et à remettre

RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT :

Le règlement de fonctionnement est un document qui vous explique les règles à respecter et les droits et devoirs de chacun (vous, votre entourage et les professionnels), afin de garantir le bon déroulement de votre accompagnement par le CRT.

A remettre signé à l'équipe du CRT dès votre admission.

CONTRAT DE SEJOUR OU DOCUMENT INDIVIDUEL

DE PRISE EN CHARGE (DIPC) :

Le contrat de séjour est un document qui précise les objectifs de votre accompagnement, les prestations dont vous bénéficiez et les engagements de chacun (vous, votre entourage et les professionnels). Il vous permet de comprendre clairement comment le CRT va vous accompagner et dans quelles conditions.

Si vous (ou votre représentant légal) refuse la signature du contrat de séjour, ou si vous n'êtes pas en mesure de le signer, un Document Individuel de Prise en Charge (DIPC) sera établi.

A remettre signé à l'équipe du CRT dès votre admission.

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT AU DROIT A L'IMAGE :

Le formulaire de droit à l'image vous permet de donner votre accord pour être photographié(e) ou filmé(e) dans le cadre de votre accompagnement. Vous pouvez revenir sur votre choix et retirer votre accord à tout moment.

A remettre signé à l'équipe du CRT dès votre admission.

FORMULAIRE DE DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE DE CONFIANCE :

Le formulaire de désignation d'une personne de confiance vous permet de choisir quelqu'un en qui vous avez confiance pour vous aider à prendre des décisions concernant votre santé ou votre accompagnement. Cette personne pourra être consultée et représentera vos intérêts si vous n'êtes pas en mesure de vous exprimer vous-même. Vous pouvez revenir sur votre choix et révoquer cette désignation à tout moment.

A remettre signé à l'équipe du CRT si vous le souhaitez.

FORMULAIRE DE RÉDACTION DES DIRECTIVES ANTICIPÉES :

Le formulaire de rédaction des directives anticipées vous permet de préciser à l'avance vos souhaits concernant vos soins et votre accompagnement en fin de vie, au cas où vous ne pourriez plus exprimer vos décisions vous-même. Vous pouvez modifier ou révoquer ces directives à tout moment.

A remettre signé à l'équipe du CRT si vous le souhaitez.

CHARTE DES DROITS ET DES LIBERTÉS DE LA PERSONNE ACCOMPAGNÉE :

La charte des droits et libertés de la personne accompagnée explique vos droits et ce à quoi vous pouvez vous attendre dans votre accompagnement. Elle rappelle aussi vos libertés et la manière dont le service s'engage à vous respecter et à protéger votre vie privée.

A lire dès votre admission au CRT.

CHARTE DES DROITS ET DES LIBERTÉS DE LA PERSONNE AGÉE EN SITUATION DE HANDICAP OU DE DÉPENDANCE

<p>Cadre de vie</p>  <p>Vous pouvez choisir le lieu où vous vivez. Ce lieu doit être adapté à vos attentes et vos besoins.</p>	<p>Choix de vie</p>  <p>Vous avez le droit de faire des choix pour votre vie de tous les jours. Vous pouvez choisir votre façon de vivre.</p>
<p>Liberté d'expression et de conscience</p>  <p>Vous avez le droit de participer aux activités politiques, religieuses et philosophiques de votre choix.</p>	<p>Valorisation de l'activité</p>  <p>Vous êtes encouragé(e) à faire des activités.</p>
<p>Patrimoine et revenus</p>  <p>Vous avez le droit de continuer de gérer votre argent et ce qui vous appartient.</p>	<p>Présence et rôle des proches</p>  <p>Vous pouvez continuer de voir votre famille et vos amis.</p>
<p>Vie sociale et culturelle</p>  <ul style="list-style-type: none"> • Vous êtes libre de communiquer. • Vous êtes libre de vous déplacer. • Vous pouvez participer à la vie en société. 	<p>Préservation de l'autonomie</p>  <p>L'établissement doit prévenir les handicaps et la dépendance des personnes âgées.</p>
<p>L'Information</p>  <p>L'information est le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion.</p>	<p>Exercice des droits et protection juridique</p>  <p>Toute personne vulnérable doit recevoir une protection de ses biens et/ou de sa personne.</p>
<p>La Recherche : une priorité et un devoir</p>  <p>La recherche sur le vieillissement, les maladies liées à l'âge et les handicaps est une priorité mais aussi un devoir.</p>	<p>Respect de la fin de vie</p>  <p>Vous et votre famille avez le droit aux soins, à l'accompagnement et à l'assistance en cas de fin de vie.</p>
<p>Intervenants formés</p>  <p>Des personnes formées et en nombre suffisant doivent être présentes pour dispenser les soins qui vous sont nécessaires.</p>	<p>Accès aux soins</p>  <p>Vous devez avoir accès aux conseils, compétences, et soins dont vous avez besoin.</p>

LA PERSONNE QUALIFIÉE

La personne référente pour le respect de vos droits

QUI PEUT SAISIR UNE PERSONNE QUALIFIÉE ?

Toute personne prise en charge par un établissement ou un service social ou médico-social, ou son représentant légal.



DANS QUELLES SITUATIONS ?

Dans le cas d'une situation individuelle conflictuelle où la communication entre l'usager et son établissement est altérée, la personne qualifiée peut tenter d'apporter un regard neutre et jouer un rôle de médiateur pour apaiser les relations, renouer le dialogue et retrouver une relation de confiance réciproque.

LES PERSONNES QUALIFIÉES NOMMÉES POUR LE DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

- Madame **Nicole FAGET**, retraitée directrice de Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD).
- Madame **Josette IMMERY**, retraitée directrice d'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD).

- Monsieur **Patrice PUJOL**, directeur de l'Institut Médico-Educatif (IME) et de la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) Le Clos Fleuri à Ordizan (65).
- Monsieur **Jean-Claude ROUMEGA**, retraité directeur de l'association Solidarité avec les Gens du Voyage (SAGV) et du Centre d'Action Médico-Social Précoce (CAMSP).

CONTACTS

Agence Régionale de Santé de la Région Occitanie
Délégation Départementale des Hautes-Pyrénées
Cité administrative Reffye
10, rue de l'Amiral Courbet
65013 TARBES
Courriel : ars-oc-dd65-direction@ars.sante.fr



Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations des Hautes-Pyrénées
Cité administrative Reffye
BP 41 740 - 65017 TARBES Cedex 09
Courriel : ddetspp@hautes-pyrenees.gouv.fr

Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées
Direction de la Solidarité départementale
Place Ferré
65950 TARBES Cedex 09
Courriel : action.sociale@ha-py.fr
Site : <https://mesdemarches.ha-py.fr>



L'EHPAD ouvre ses portes

FOYER RESTO

Retraités d'Argelès-Gazost et de la vallée des Gaves,
rejoignez-nous pour des repas conviviaux chaque midi du lundi au dimanche, avec une cuisine authentique préparée sur place

repas complet comprenant entrée, plat, dessert, café et 1/4 de vin



Où

A la résidence de Vieuzac située 16 rue du Dr Bergugnat à Argelès-Gazost

Prix

9 € le ticket repas
règlement par chèque ou CB
au service administratif de l'EHPAD

Réservation

A minima la veille, auprès du service cuisine de l'Ehpad
05.62.97.49.85
de 7h à 12h et de 14h à 18h

+ d'infos

Service Administration
05.62.97.74.11
administration@ehpad-argeles.com

EHPAD LES BALCONS DU HAUTACAM 16 RUE DU DR BERGUGNAT 65400 ARGELES-GAZOST



Ateliers de Julien, diététicien

Julien aborde avec vous la notion du plaisir de manger de façon adaptée à vos besoins

Mercredi 3 décembre

Mercredi 10 décembre

Mercredi 31 décembre

Mercredi 7 janvier

Mercredi 14 janvier

Mercredi 21 janvier

Mercredi 28 janvier

Mercredi 18 février

Mercredi 25 février



de 11h à 12h

Ateliers de Simone, ergothérapeute

Simone propose un atelier au tour de l'autonomie dans votre environnement à domicile (cuisine, salle de bain, salle à manger etc.)



de 11h à 12h

Mardi 2 décembre
Mardi 9 décembre
Mardi 6 janvier
Mardi 13 janvier
Mardi 27 janvier

Ateliers de Simone & Julien

Double expertise pour 1 heure de conseils : mise en pratique dans un cadre convivial avec préparation d'une recette suivie de sa dégustation

Lundi 2 février

Bonus : A toute 1ère venue,
le repas est offert au Foyer Resto !!!

INSCRIPTION

par téléphone du lundi au vendredi
au 06 07 27 02 77 ou 06 23 25 87 77

ATELIERS NUTRITION & ERGOTHERAPIE

"DE LA FOURCHETTE À L'ASSIETTE"

Vous avez 60 ans et plus, l'EHPAD **Les Balcons du Hautacam** vous invite à participer aux **ateliers prévention santé** animé par l'ergothérapeute et le diététicien.

Une action collective où vous serez sensibilisés et informés, dans la bonne humeur, aux moyens de préserver votre autonomie à domicile.

DATES & RÉSERVATIONS AU DOS

Les mardis de 11h à 12h : ergothérapeute
Les mercredis de 11h à 12h : diététicien

à la Résidence de Vieuzac
16 rue du Dr Bergugnat
65400 ARGELES-GAZOST

C'est gratuit ! Action financée par

